

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est dans le prolongement de la délégation à la Culture vers les droits des citoyens que je vais reprendre la parole ce soir et vous demander quelques minutes d'attention pour présenter rapidement les deux délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui, parce qu'il s'agit véritablement d'une nouvelle dynamique de notre politique locale pour lutter contre les discriminations. Je parle du GIPEV, le Groupe d'Initiatives Pour l'Égalité dans la Ville et puis la convention entre la Ville de Lyon et la HALDE qui découle du travail qui a été mené au cours de ces dernières années.

Quelques chiffres simplement pour commencer : 38 % des Lyonnais aujourd'hui, au cours d'une enquête qui a été menée cet automne, estiment avoir déjà été victimes de discrimination. Des chiffres qui atteignent 46 % quand il s'agit de personnes habitant dans les quartiers classés territoire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. 67 % des Lyonnais connaissent une personne qui a été victime de discrimination et surtout, 71 % des Lyonnais pensent un jour être victimes de discrimination.

Ces chiffres sont importants. Ils recourent d'ailleurs d'autres études qui ont été menées au plan national et témoignent de la véritable prise de conscience par le citoyen des dangers et des risques de la discrimination dans nos sociétés. Chaque Lyonnais aujourd'hui se sent concerné directement pour lui-même ou pour l'un de ses proches et ceci remet bien sûr en cause le principe fondamental de l'égalité dans nos sociétés.

Trois domaines sont plus particulièrement concernés par ces craintes de discrimination. On l'a évoqué il y a quelques minutes, c'est l'emploi, c'est le logement et l'accès aux loisirs.

La Ville depuis 2005 a mené un véritable travail de coordination et la création du Groupe d'Initiatives Pour l'Égalité dans la Ville et elle a concerné aujourd'hui 5 délégations que je voudrais citer ici : la délégation de la prévention et de l'accès aux droits, la délégation à la sécurité qui était sous l'autorité de Jean-Louis Touraine, celle de la politique de la ville de Louis Lévêque, celle de l'emploi et de l'insertion représentée par Anne-Sophie Condemine, celle de l'égalité hommes-femmes et des handicaps avec Thérèse Rabatel et enfin, celle des Ressources Humaines de Marie-Odile Fondeur.

Aujourd'hui, nous proposons de renforcer cette action en instaurant trois niveaux d'intervention : la discrimination se situe d'abord à l'intérieur de la Ville en tant qu'employeur. Il est important que nous soyons

attentifs à ce que toute forme de discrimination puisse être repérée et signalée.

Deuxième niveau, celui des actions que nous menons dans nos politiques et nos différents projets sur le terrain, là aussi nous devons être vigilants.

Enfin, dans le cadre des partenariats que nous créons avec des associations et des organismes engagés aux côtés de la Ville.

Afin de renforcer cette démarche, de l'accompagner, nous avons choisi et c'est là un des engagements qui était inscrit dans notre projet pour Lyon, de créer le Groupe d'Initiatives Pour l'Égalité dans la Ville (GIPEV) pour agir de manière plus coordonnée. Pour cela, nous créons cette instance qui est une instance de débat, de réflexion et d'expertise, je le répète, pour coordonner au sein de la politique de la ville la lutte contre les discriminations.

Ce GIPEV regroupera d'une part, je l'ai cité tout à l'heure, les 5 Adjointes délégués, 6 autres élus de notre Municipalité de la Majorité + 1 (puisque'il y aura deux collègues) de l'Opposition. Et aussi, le monde associatif, le monde de l'entreprise de manière à ce qu'il y ait une animation également importante autour de ces questions. Cette Commission extra-municipale agira de manière concertée avec les autres organismes lyonnais. Je pense en particulier à la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme, l'instance de diffusion auprès des étudiants, le Conseil Lyonnais Pour le Respect des Droits, instance de veille et d'alerte mais aussi la Commission pour la diversité culturelle.

Afin de mener à bien cette mission, nous avons voulu la prolonger par un partenariat avec la HALDE. La HALDE est une haute autorité administrative indépendante au même titre que la CNIL ou le Comité National d'Éthique et le rôle de cette instance nationale est d'informer pour la lutte contre les discriminations, améliorer le dispositif d'accès aux droits des victimes et nous visons à ce que nous ayons un accompagnement de la Ville dans sa démarche d'égalité d'accès aux services de la Ville de Lyon.

Tout cela vise aussi à améliorer la connaissance de ces différents phénomènes de discrimination réelle ou de discrimination ressentie. Nous savons bien qu'il y a là, à trouver toujours une expertise la plus précise possible.

La lutte contre la discrimination est pour nous un enjeu majeur de l'égalité, égalité qui fait suite dans notre devise à la liberté et qui annonce naturellement la fraternité, un des ciments essentiel d'une société juste et équilibrée. C'est pour se donner les moyens de tendre vers ce travail que nous proposons ces deux délibérations.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC approuve la signature de cette convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, la HALDE.

La Ville affirme ainsi sa volonté de promouvoir l'égalité dans les services qu'elle propose aux habitants, dans les marchés qu'elle passe avec les entreprises et aussi, dans la gestion interne de ses ressources humaines, notre Collectivité étant elle-même un des gros employeurs de notre territoire.

La Ville de par ses compétences participe à l'accès à l'emploi et à l'accès aux biens et services fondamentaux comme le logement, la santé, les transports ou les loisirs. Or ces domaines sont souvent sources de discriminations qui pénalisent injustement la vie quotidienne de beaucoup d'habitants, par exemple les étudiants étrangers qui sont nombreux à Lyon, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap, les salariés d'origine immigrée, les séniors, etc...

Parallèlement, la HALDE joue un rôle croissant en France depuis sa création en 2004 : elle a comptabilisé 7 788 réclamations en 2008 dont 250 dans le Rhône où elle est désormais solidement implantée avec ses correspondants locaux dont 4 à Lyon depuis 1 an.

En novembre dernier, la HALDE a constaté après enquête qu'une réclamante subissait bien une discrimination salariale liée au genre, ce qui a permis aux Prud'hommes de Bordeaux de faire indemniser cette femme salariée de 95.646 € par son employeur : c'est un jugement d'une grande importance, quand on sait combien les inégalités salariales sont un aspect des inégalités femmes-hommes qui résiste de façon inacceptable. La dernière campagne nationale qui informe sur la protection des femmes salariées enceintes est aussi d'une actualité hélas, nécessaire, puisque 250 femmes enceintes ont officiellement porté plainte pour discrimination auprès de la HALDE en 2009.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter du rapprochement entre la Ville de Lyon et la HALDE pour des actions communes concernant la prévention des discriminations, le partage des informations, un accompagnement de nos services ou la diffusion de bonnes pratiques.

La Ville de Lyon rejoint l'Université Lumière Lyon II qui accueille depuis novembre dernier une permanence de la HALDE sur le campus de Lyon-Bron, ce qui est une première en France.

L'engagement des élus est indispensable pour créer la confiance que chacune et chacun doit accorder aux valeurs de la République dont l'égalité est une base. Les villes peuvent être des acteurs essentiels du changement des pratiques et des mentalités. Comme le recommande la HALDE aux collectivités territoriales, il faut que la prise en compte des effets des discriminations ne soit pas que dans la résultante

des politiques menées, ce qui est déjà très bien, mais qu'elle soit, je cite, « au cœur des processus, de manière transversale et mobilisant des moyens et des outils spécifiques pour que l'égalité devienne une réalité ». Avec la délibération qui va suivre sur le GIPEV, la Ville de Lyon se place de façon forte dans cette optique.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez de créer le groupe d'initiatives pour l'égalité dans la ville, le GIPEV, et dans le rapport précédent d'impliquer ce nouveau groupe dans une convention de partenariat avec la Ville de Lyon et la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la HALDE.

Dans une démarche volontariste, la Ville de Lyon a souhaité mettre en œuvre une véritable politique pour l'égalité dans la ville, ce que notre groupe ne peut que saluer.

L'égalité, pilier central de notre devise républicaine, ne doit pas rester un vain mot, vide de toute réalité, si nous voulons une société apaisée où chacun trouve sa place.

Au même titre que les entreprises privées, l'Etat et les collectivités publiques doivent se donner les moyens, a minima, de mettre en lumière et neutraliser les processus discriminants, mais également de promouvoir une égalité réelle des citoyens. Cette égalité suppose la seule prise en compte des compétences et l'indifférence aux origines, à l'âge, au sexe, au handicap.

La Ville s'est engagée depuis quelques années dans cette démarche en signant tout d'abord la charte de la diversité, en créant une mission égalité, puis en amorçant un processus de labellisation. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle va au-delà de la seule collectivité en sensibilisant l'ensemble de ses partenaires qui n'ont pas encore tous pris conscience de l'ampleur des discriminations.

Les associations, certes présentes et actives sur le terrain, ont néanmoins besoin du soutien de la Ville pour mettre en œuvre concrètement leurs actions. Le GIPEV aujourd'hui est présenté comme un outil de pilotage et d'innovation dans l'élaboration de la politique publique avec, en outre, une dimension participative devant associer les personnes qualifiées parmi lesquelles, je l'espère, les représentants des associations les plus impliquées dans cette promotion de l'égalité.

Au-delà du symbole, certes important, et des pétitions de principe, le GIPEV, qui remplacera le GIPIV, devra agir concrètement et être pleinement soutenu dans ses propositions et actions.

Nous voterons favorablement pour ces deux rapports. A cette occasion, vous constaterez que nous ne sommes pas une opposition caricaturale et que nous savons saluer fortement ce qui est positif, tout

comme nous n'hésitons pas à pointer les dérives quand nous les constatons.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous aussi nous sommes pour l'égalité et nous sommes contre les discriminations, mais ce qui nous gêne dans ce dossier, c'est la pléthore de commissions chargées de s'en occuper. On en crée toujours, on n'en supprime jamais. Je ne vais pas toutes les citer à nouveau, il y a le Conseil lyonnais pour le Respect des Droits, il y a la Commission pour l'Égalité Femmes-Hommes, il y a la Chaire de la Diversité, le Comité des Résidents étrangers, un comité chargé de la consommation responsable, et encore la commission extra-municipale d'accessibilité. En fin de compte, si j'ai bien compris le GIPEV va s'occuper de toutes les autres déclinaisons possibles de l'égalité tout en coordonnant l'action des instances citées précédemment.

Cet engouement à multiplier les structures de réflexion et de consultation sur des grands sujets comme notamment l'égalité, amène de notre part la constatation suivante : décidément, vous et nous ne fonctionnons vraiment pas de la même manière !

A gauche, quand il y a trop de structures qui s'occupent des mêmes choses, vous en créez une autre pour coordonner les précédentes ! Quant à nous, nous demandons, ce que je fais officiellement ici, qu'il n'y en ait plus qu'une seule afin de garantir une meilleure efficacité du travail, aussi bien des élus que des fonctionnaires et des associations.

S'il faut traiter le sujet crucial de l'égalité dans plusieurs instances - elles sont au moins cinq - pour ensuite coordonner les résultats dans une énième instance nommée GIPEV, on ne donne pas cher du temps des élus, des fonctionnaires et aussi des associations. Cinq instances chargées de l'égalité, qu'elles soient commission, conseil ou comité, cela fait toujours quatre instances de trop. Nous en proposons donc une seule dans laquelle les situations concrètes seront déclinées de façon cohérente.

Nous sommes vraiment partants pour un travail sur l'égalité qui est un grand enjeu républicain, mais morceler l'égalité pour passer de l'égalité aux égalités n'est pas sans danger.

Je vous rappelle que la République a écrit sur son fronton « égalité » au singulier, et non au pluriel.

Nous nous abstiendrons de voter ce dossier.

Mme GAY Nicole, Adjointe : C'est au nom des deux groupes Europe Ecologie les Verts et apparentés, et Communiste et Intervention citoyenne que j'interviens.

Au travers de l'intervention, Monsieur le Maire, un petit mot qui n'est pas notre intervention. Je comprends mieux au travers de l'intervention de Mme de Lavernée qui dit qu'il vaut mieux réduire, la réforme des collectivités territoriales où là aussi, on passe de plusieurs à une seule. Je comprends mieux votre démarche.

Monsieur le Maire, chers Collègues, vouloir placer au cœur de toute politique publique l'égalité, comme le propose la délibération sur le GIPEV, nous apparaît profondément juste et nécessaire.

Juste, car chaque être humain, quel qu'il soit, a droit à cette égalité d'accès à tout ce qui fait notre société.

Nécessaire, car l'égalité de droit et de fait reconnaît l'être humain ; c'est un acte de dignité et de volonté de vivre ensemble !

Ce droit fondateur, comme l'indique la délibération, n'est pas donné, ni acquis. Le droit d'être au fronton de nos mairies a été conquis de haute lutte par nos prédécesseurs et il est sans cesse remis en cause par l'individualisme et la mise en concurrence systématique des gens entre eux, des peuples, comme celles des territoires, des services, des capitaux. C'est pourquoi l'action souvent volontariste doit imposer l'égalité, nous l'avons vu avec la loi sur la parité ! C'est aussi un exemple de ce qui risque de nous arriver.

Ainsi, en transformant le GIPIV en GIPEV, et en proposant une convention avec la HALDE, dans la continuité du travail accompli avec successivement, Sabiha Ahmine, Yvon Deschamps, Heïdi Giovacchini, nous voulons aujourd'hui, avec Georges Képénékian, franchir une étape nouvelle qui nous permette d'avancer concrètement.

Premièrement, en fédérant et décloisonnant de manière participative, par la composition en trois collèges et la démarche de co-élaboration entre élus, services, citoyens et les représentants du personnel.

Deuxièmement, en mobilisant les relations avec nos partenaires, le CLRD, la Chaire Lyonnaise des Droits, le Conseil pour l'Égalité femmes/hommes, la Commission d'accessibilité (handicap), en mobilisant les élus, les associations, le personnel, les citoyens, la puissance publique, les bonnes volontés privées et en REALISANT !

Car il ne s'agit pas de se payer de mots, surtout dans la situation actuelle, où s'accroît le nombre de chômeurs, de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté, où l'égalité d'accès à ce qui fait que la vie est de plus en plus difficile, comme le logement, l'école, l'université, la culture, le sport, les loisirs... et cette situation dégradée de par la crise récurrente de ce vieux système capitaliste, qu'il convient aujourd'hui de dépasser !

Ainsi par exemple, les efforts de notre ville en matière de logement social tendent à répondre au droit au logement de nos concitoyens, puisque nous sommes passés de 400 logements engagés en moyenne avant 2001, à un millier environ en fin de premier mandat de la Majorité actuelle et en 2009 à 1.700.

Pour répondre aux effets de la crise, qui multiplient les demandeurs, cet effort doit être poursuivi, en exigeant de changer d'orientation au plan gouvernemental ! Et au plan de l'urgence, là aussi, il convient de mobiliser et de réaliser et lorsque l'on y croit, nous obtenons satisfaction.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision de M. le Préfet, d'accepter d'ouvrir un étage de la clinique privée de Monplaisir, mise à sa disposition, pour y accueillir les familles d'enfants scolarisés sans toit ! Ce résultat est le fruit du rôle d'alerte du CLRD, de la mobilisation des directeurs d'école et assistantes sociales scolaires, très préoccupés, des associations et des élus, des groupes, des Adjointes en charge, des citoyens de la puissance publique et de la bonne volonté du privé... Ce travail de fond (construction/réhabilitation de logements et réactivité dans l'urgence), c'est cela la politique et le rôle des élus et le GIPEV nous permettra d'aller ensemble dans ce sens ! Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Madame Gay. Prenez un temps de parole sur deux, de manière à mieux synthétiser ! Le GIPEV et les structures sont multiples, mais l'intervention est singulière. C'est déjà un premier pas.

Monsieur Képénékian, très brièvement, puisque nous avons encore des choses à faire d'ici ce soir !

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : J'ai bien entendu, d'une part les soutiens à cette action, qui est déjà largement engagée. Juste un point : je pense qu'avec Mme de Lavernée, nous partageons –je ne ferai pas de procès sur le partage de nos valeurs-, mais, clairement, la méthode pour les mettre en action n'est pas la même.

Je renverrai simplement que lors de la dernière révision constitutionnelle au mois de juillet dernier, le Gouvernement a eu l'idée justement de fusionner l'ensemble : la CNIL, la HALDE et aussi le Comité national d'Ethique, pour dire on a plus qu'une institution pour les droits des citoyens. Or, je crois que ce que nous avons à faire, et ce que nous tenons à faire, c'est bien de coordonner nos actions, dans leur diversité, celle des associations de tous ceux qui sont engagés, si on veut agir dans Lyon, il ne s'agit pas de faire une machine qui annoncerait simplement du discours, il s'agit d'être sur le terrain au plus près des actions à mener et ces actions sont diverses.

Voilà à quoi nous nous engageons. Maintenant, coordonner reste une action essentielle et c'est vers cela que nous nous orienterons.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme d'Anglejan s'est abstenue sur le 2096.)

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu sur le 2097.)

(Adopté.)